

Bonjour, mon nom est Gabriel Guertin et je suis résident de Kazabazua depuis 13 ans. Je pose ma candidature au poste no.3 comme Conseiller municipal. Comme vous, je suis un propriétaire riverain et je partage complètement les préoccupations et inquiétudes que vivent les membres de l'Association des lacs de Kazabazua. Il me fait donc plaisir de répondre à vos questions.

Les deux raisons qui m'ont poussé à me lancer en politique municipale sont:

- 1) mon insatisfaction en matière de protection de l'environnement et, particulièrement, des plans d'eau, lacs et rivières sur l'ensemble du territoire;
- 2) parce que j'ai vécu de près les conséquences d'un des raves qui s'est tenu ici en août dernier et, dans les deux cas, j'ai été très déçu par l'inaction de certains de nos élus, ainsi que de la SQ.

J'aimerais participer à une revitalisation de la municipalité de Kazabazua. J'habite une des maisons ancestrales dans le secteur Aylwin. Depuis 13 ans, je la restaure avec passion pour lui redonner son lustre d'origine. Toutefois, lorsque je suis arrivé dans la municipalité, j'ai été peiné de voir dans quel état se trouvait le village. À maintes reprises, j'ai demandé aux élus d'attaquer le problème et d'établir un plan d'actions sans vraiment voir de grands résultats. Il y a 5 ans, j'ai décidé de me lancer moi-même et j'ai acheté une première maison au village, le 319 route 105, qui était abandonné et inhabité depuis 10 ans. Celle-ci avait grand besoin d'amour, mais le bâtiment ancestral avait un bon potentiel. Plus tard, j'ai décidé d'acheter la poterie du village ainsi que la maison du potier, soit les 315-17 route 105. Les deux bâtiments avaient grand besoin de rénovation et j'y travaille encore.

Je suis d'avis que Kazabazua mérite des investissements au même titre que d'autres villages de la région. Pour y arriver, il faut des gens d'actions, des investissements, des bonnes idées, beaucoup de travail mais aussi des règlements municipaux qui encourageront les gens à participer au projet commun d'amélioration en ayant confiance d'avoir le soutien du conseil municipal.

Que l'on habite dans le village ou non, nous subissons la mauvaise réputation qu'engendre son mauvais état et la piètre apparence de celui-ci. Ça dévalue nos propriétés, ça nous prive d'un village où pourrait s'installer des petits commerces intéressants, et aussi, où pourraient vivre des gens qui apprécieraient la proximité des services.

En ce moment, il y a un engouement pour la vie de village et de campagne, c'est donc le temps de profiter de cette vague de nouveaux arrivants pour revitaliser tous les secteurs de la municipalité. Toutefois, il est primordial de bien faire les choses, notamment avec le souci de préservation de l'environnement ainsi qu'en préservant la quiétude des résidents, de longue date et nouveaux.

Trop souvent, les propriétaires de chalets étaient considérés comme des citoyens de second rang dans la municipalité, c'est un réel problème qu'il faut régler une fois pour toute. Tous les citoyens qui participent au bien commun sont importants : agriculteurs, villégiateurs, citoyens permanents, personnes âgées, entrepreneurs locaux, les jeunes, les familles, etc.

En ce moment, les élus en place mettent beaucoup l'emphase sur le tourisme en oubliant complètement les besoins des résidents payeurs de taxes. Au nom du tourisme, on accepte des événements comme des raves qui viennent littéralement voler la paix des gens qui ont choisi de vivre à Kazabazua justement pour cette tranquillité, que ce soit de façon permanente ou à temps partiel au chalet. Au nom du tourisme, on accepte que nos lacs et rivières soient pris d'assaut par des gens d'ailleurs pour la baignade, mais aussi pour y descendre leurs bateaux sans supervision, sans respect des règlements en matière d'espèces envahissantes, en détruisant les berges et sans se soucier du bruit qu'ils imposent aux résidents. Oui au tourisme organisé et respectueux; non au tourisme sauvage!

À mon avis, il est primordial d'ajouter un mandat environnemental dans la liste des mandats distribués à l'équipe des conseillers. La richesse première sur notre territoire est la beauté de notre nature et de la voir se dégrader à vue d'œil est non seulement déplorable, mais c'est se tirer dans le pied.

Être propriétaire riverain est un grand privilège, accompagné d'importantes responsabilités. Le conseil municipal a le devoir de soutenir ses citoyens dans la préservation de ces milieux.

Madame Louise Schnubb, candidate à la mairie, et moi, avons travaillé ensemble à répondre à vos très pertinentes questions, il est donc normal de constater des similitudes dans nos réponses. Nous avons une vision commune sur l'avenir de Kazabazua et les citoyens ont besoin d'une équipe forte, capable d'arriver à un consensus menant à des actions concrètes pour régler des problèmes qui perdurent depuis trop longtemps.

Réponses aux questions

1-Malheureusement, il y a eu très peu de considération pour l'environnement lorsqu'il s'agit d'accorder des permis pour des nouvelles constructions riveraines sur l'ensemble du territoire de Kazabazua. Pour ma part, je prends l'engagement de changer cette situation. Selon moi, il devrait y avoir un comité d'étude pour chacune des demandes de permis de nouvelle construction ou agrandissement pour des propriétés riveraines. Ce comité devrait être composé d'un membre de L'ALK, du conseiller municipal responsable du dossier en environnement, de l'inspecteur municipal et du maire. Le but serait d'ajouter une analyse supplémentaire qui tiendrait compte de l'aspect fragile du milieu et de l'impact sur les propriétaires voisins. Le but n'est pas de nuire au

développement, mais de faire en sorte qu'il se fasse avec une vision à long terme et éco-responsable. Pour y arriver, la municipalité doit également se munir de règlements clairs pour appuyer ses décisions, car en ce moment, ils sont soit inexistants, soit inappliqués.

2-Lorsque nécessaire, il est opportun qu'une municipalité participe financièrement à une études ou à l'embauche d'un expert externe. Il se peut que la responsabilité soit partagée avec des tiers : ALK, Municipalité, MRC, etc. Kazabazua a un budget restreint et doit aussi tenir compte de sa capacité à payer, donc il est possible que la facture soit partagée si elle s'avère élevée. Il faut aussi penser à long terme et comprendre qu'une étude peut, dans l'avenir, éviter des erreurs, et par conséquent, éviter des coûts plus importants pour réparer les pots cassés.

3.1-Premièrement, sachez que je suis **pour l'interdiction** formelle de tous les raves sur l'ensemble du territoire. Il faut, rapidement, établir des règlements clairs à ce sujet. Le maire sortant a dit aux médias être « en faveur » de tels évènements, mais sans donner de permis. À ce sujet, ce ne doit pas être une opinion personnelle, un élu se doit de considérer l'impact sur sa population avant de se dire en faveur car ça laisse place à l'interprétation si les choses ne sont pas claires; la dérive des évènements d'août dernier peut en témoigner. Ce type de party brime le contribuable dans sa quiétude, dans sa sécurité et ne profite économiquement qu'à très peu de gens. Ça peut également augmenter le vandalisme et les entrées par effraction, un problème déjà présent autour des lacs. Il faut penser au bien des contribuables payeurs d'impôts fonciers avant de penser à plaire à des organisateur de raves et à des participants plus que dérangeants qui proviennent à très forte majorité de l'extérieur.

J'ai été le porte-parole d'un groupe d'opposition aux raves et j'y travaille encore. Nous avons exposé clairement notre désaccord lors d'un réunion du conseil en demandant que nos élus se munissent rapidement de règlements interdisant les raves, mais la réponse n'a pas été satisfaisante. Bien que certains conseillers semblaient partager nos revendications, le maire et certains d'entre eux, semblaient ne pas vouloir agir, prétextant que c'était à d'autres instances de le faire et que c'était compliqué.

Donc, oui le conseil doit consulter l'ALK à ce sujet, comme il doit consulter l'ensemble de ses citoyens lorsqu'il s'agit d'évènements qui peuvent avoir un impact sur la qualité de vie des contribuables.

3.2-Je pense que si la municipalité vote un règlement interdisant les raves, il est également primordial d'élaborer un plan bien organisé pour réagir rapidement si un évènement du genre a lieu de façon clandestine. Ce plan devrait être élaboré en partenariat avec la SQ et communiqué à l'ensemble des résidents. Il aurait pour but de prévenir plutôt que de réagir. Je pense aussi que Kazabazua pourrait s'inspirer de ce qui s'est fait dans d'autres municipalités qui possèdent maintenant les règlements pour interdire la tenue de tels évènements. Une municipalité se doit d'être proactive en

expliquant clairement à quoi s'expose un propriétaire qui désire louer son terrain pour y organiser un rave. Lors des deux raves en août dernier, la municipalité prétextait qu'elle n'était nullement responsable de ce qui se passait sur un terrain privé. À mon avis, c'est exactement le contraire, la municipalité a le devoir d'appuyer ses citoyens lorsque les lois et règlement ne sont pas respectés et doit faire appel à diverses instances pour faire appliquer la loi: la Sûreté du Québec, le Ministère de la santé publique, le Ministère de l'environnement, etc. Les élus sont le pont entre ces instances et la population, ils ne peuvent donc pas se soustraire à cette responsabilité d'intervenir lorsque le besoin est criant. Il est anormal que la population n'ait jamais été informée de la tenue des deux derniers raves alors que le conseil savait qu'ils allaient avoir lieu, puisqu'ils avaient même eu une réunion à huis clos avec les organisateurs des semaines à l'avance.

3.3. En août dernier, la sémantique utilisée pour décrire les rassemblements fut variée : Rave, Festival Techno, Gros Party, etc. Pour éviter les problèmes, il faut voter un ensemble de règlements qui devraient encadrer tout évènement de plus de 80 personnes se déroulant sur un terrain privé ou public, et établir notamment les heures durant lesquelles ils peuvent avoir lieu, afin de limiter le dérangement par le bruit. Des permis, assortis d'un coût, devraient y être assujettis.

4.1 Oui il faut d'abord consulter l'ALK pour tout projets d'accès public à un des 7 lacs que l'association représente.

Toutefois, étant donné la fragilité des lacs et à cause de l'occupation déjà importante par les riverains-propriétaires, il serait envisageable de donner un accès public à la rivière Gatineau plutôt qu'à un lac. Nous avons la chance d'avoir une longue et belle rivière qui traverse la municipalité avec plusieurs km de rivage qui est propriété d'Hydro-Québec et qui, par conséquent ne pourra jamais être développé. La faible densification sur les rives de la rivière, la variété des paysages, le vaste étendu du cours d'eau et son renouvellement constant, en font un milieu plus propice pour l'établissement d'un accès public. Toutefois, il faut éviter de simplement déplacer un problème. Il est donc essentiel que même sur la rivière, un accès public soit contrôlé, limité et respecte des normes claires dans le but de préserver l'écosystème et la quiétude des riverains. Je crois également que l'accès à un plan d'eau doit d'abord servir aux contribuables de Kazabazua et non à un flux trop important de touristes.

4.2. Que ce soit sur la rivière ou un lac, la municipalité devrait obligatoirement faire une étude environnementale pour établir l'impact d'aménager un accès public sur un site en particulier. Il devrait aussi y avoir une analyse approfondie sur l'impact d'un tel accès au niveau du bruit, de la circulation automobile accrue pour y accéder, du stationnement de ces véhicules, de l'augmentation des débris qui se retrouveront inévitablement dans le voisinage, etc. Aussi, la municipalité doit être prête à modifier une réglementation si des problèmes survenaient dans le futur.

5-La pandémie a sûrement accentué le besoin pour un accès à internet haute vitesse car plusieurs résidents à temps partiel ont décidé d'habiter leur propriété à temps plein. Bien que la municipalité n'a pas le pouvoir de donner accès à la haute vitesse, elle a le devoir de travailler avec les divers instances pour rendre le réseau accessible à l'ensemble de sa population, et ce, dans tous les secteurs de la municipalité. La municipalité, en partenariat avec la MRC et les divers paliers de gouvernement, peuvent faire en sorte que le réseau se développe davantage. Le secteur du village et le secteur Aylwin sont déjà bien desservis au niveau internet mais il reste beaucoup de travail à faire dans le secteur ouest où se trouvent malheureusement plusieurs lacs. Promettre un accès à internet à tous les citoyens dans un avenir rapproché serait une promesse impossible à tenir, puisque ça ne dépend pas uniquement de la municipalité, mais celle-ci doit entreprendre toutes les démarches pouvant aider à accélérer le développement du réseau sur l'ensemble de son territoire.

Finalement, pour nous aider à vous aider, il est important de vous assurer d'être bien inscrit sur la liste électorale et de faire valoir votre droit de vote.

Gabriel Guertin
Candidat au poste 3 comme conseiller municipal